

Ascenseur mortel : amende salée pour Thyssen Krupp

La mort d'un technicien d'ascenseur, écrasé en 2003 par l'appareil qu'il installait à la cité administrative du Mans, est revenu devant la justice. La société Thyssen Krupp a été condamnée.

Stéphane Krause est président de Thyssen Krupp Ascenseurs depuis janvier 2008. Il n'était donc pas à la tête de l'entreprise quand Patrice Jousse, père de famille de 49 ans, est mort écrasé entre le plafond de la cabine d'ascenseur et l'appareil qu'il installait à la cité administrative de la rue Chanzy, au Mans. L'accident s'était produit le soir du 19 mai 2003, sans témoin. Debout sur la cabine, Patrice Jousse n'avait rien pu faire quand l'appareil était remonté à toute vitesse.

Près de sept ans après les faits, Stéphane Krause n'était donc pas jugé à titre personnel pour homicide involontaire mais comme représentant légal de son entreprise. « Une

situation atypique », a convenu le président Dary. D'ordinaire, dans des cas similaires, la responsabilité morale de l'entreprise est examinée à la même audience que la responsabilité personnelle du chef d'entreprise.

Une nébuleuse de filiales

En février 2005, au Mans, puis en 2007, en appel à Angers, Alain Béguin, le prédécesseur de Stéphane Krause a justement été condamné à titre personnel à plusieurs milliers d'euros d'amende pour « **faute caractérisée** ». Les juges avaient estimé que, si Patrice Jousse avait bien neutralisé plusieurs sécurités et que, s'il se trouvait à un endroit en principe interdit, la conception de l'appareil

ne pouvait pas lui permettre de faire autrement.

La condamnation pour faute du patron aurait dû entraîner la condamnation de la société. Mais le parquet s'était emmêlé les pinceaux dans la nébuleuse de filiales du groupe Thyssen Krupp. C'est le fabricant de l'ascenseur (Thyssen Krupp Manufacturing) qui avait été poursuivi et non la société qui commercialisait et installait les cabines (Thyssen Krupp Ascenseurs). Du coup, les juges avaient prononcé une relaxe de la société, avant qu'une nouvelle plainte des proches du disparu ne relance la procédure.

Hier, M^e Sultan, l'avocat de Thyssen, a voulu refaire le procès estimant

que la responsabilité de l'accident était entièrement celle de Patrice Jousse. Les avocats des victimes et la procureure ont refusé de rentrer dans ce « jeu », estimant que la condamnation définitive du dirigeant de l'époque entraînait, de droit, celle de la société. « **Même si les victimes ont été indemnisées par le TAS [tribunal des affaires sociales], elles ont besoin d'entendre qu'au-delà du patron de l'époque, la société Thyssen est condamnée** », a insisté M^e Dupuy.

Le tribunal a suivi. Il a condamné Thyssen Krupp Ascenseurs aux 50 000 € d'amende, requis par la procureure Chimène.

Patrick ANGEVIN.

Assises : 14 ans de prison au papy pédophile

Henri Debray, 67 ans, a été condamné, hier au Mans, pour les viols et agressions sexuelles des trois enfants qu'un couple de voisins lui confiait régulièrement.

« **Peu de réponses, aucun recul mais beaucoup de « peut-être » et de « je ne me souviens pas.** » C'est ainsi que l'avocate générale Ancelin brosse le portrait succinct qu'Henri Debray, 67 ans, a livré à la cour d'assises de la Sarthe pendant deux jours.

Peu loquace, expliquant notamment qu'il n'avait pas le moindre souvenir des neuf ans passés en hôpital psychiatrique alors qu'il était adolescent, le sexagénaire a donné l'impression d'assister à son procès en simple spectateur.

Illettré, mais pas dénué de bons sens, ce « **gentil petit grand-père**

qui présente bien », comme le décrit M^e Weismann, l'avocate des parties civiles, répondait pourtant de faits graves : des viols et des agressions sexuelles sur les trois enfants qu'un couple de voisins lui confiait régulièrement à l'automne 2007.

Un problème détecté en 1958

Ces crimes ? Henri Debray, abandonné par sa mère et enfant naturel d'un soldat Allemand, a reconnu les avoir commis. Comme il a reconnu avoir violé six autres garçons pendant son adolescence.

Mais les deux seules phrases qu'il a

répété en boucle au fil de l'audience, « **je m'excuse** » et « **je demande pardon** » n'ont pas vraiment atténué la douleur abyssale qu'il a causé en abusant de trois enfants de 7, 9 et 12 ans. D'autant plus que « **plus la victime est jeune et plus les actes sont importants** », a rappelé l'avocate générale en réclamant 14 ans de prison contre lui.

« **On connaît ses troubles sexuels depuis 1958** (NDLR : l'accusé vivait alors en hôpital psychiatrique). **C'est un malade qui a grandi avec son infirmité**, explique M^e Peltier, avocat d'Henri Debray. **Vous devez tenir compte de l'incapacité de cette**

société à soigner ce mal détecté il y a 40 ans ».

Plutôt qu'une lourde peine de prison, l'avocat plaide pour un suivi socio-judiciaire de son client qui reposerait sur la prise « **de cachets qui constituerait une solution efficace pour diminuer son désir sexuel** ». Sauf que dans la réalité, cette mesure n'existe pas.

Au terme d'un délibéré de près de trois heures, Henri Debray a été condamné à 14 ans de réclusion criminelle. Il a également interdiction de revenir dans la commune où les faits se sont produits.

Igor BONNET.

Les dépôts Total veulent

Ils alimentent les stations services en fioul supercarburant. Les salariés sarthois ét



Devant le site Total en zone industrielle sud du Mans se ravitailler en fioul, gazoil ou supercarburant.

« **Total est une bonne boîte, c'est pour ça qu'on se bat pour rester.** » Les neuf salariés de Total le Mans et de Saint-Gervais-en-Belin ont pourtant déposé un préavis de grève qui se termine mardi matin à 4 h 30. Et en fonction des retours que leur feront les syndicats, du Comité central d'entreprise tenu hier au siège de Total à Paris, ils sont prêts à remettre le couvert.

L'activité de Total en Sarthe ? Réceptionner, stocker et redistribuer dans les stations services et chez les négociants, les produits d'hydrocarbures liquides. Un peu moins de 500 000 m³ entrent et sortent chaque année du site classé Seveso. En moyenne, une cinquantaine de camions viennent au ravitaillement quotidien.

Le malaise ? Le groupe Total veut se débarrasser de plusieurs dépôts pétroliers en France, dont les Sarthois. Sur les rangs pour les rachats ?

Les R:
Lunc
dicale
riés, d
gel, ét
l'entré
« C'i
gent :
liards
Février
CGT. I
sécuri
emplic
terons
des p
mutati
pas oi
Par s
si qu
les sit
Seiche
arrêté,
travail
23 ma